



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance du 30 janvier 2025 à 20 h 00

Date de convocation : 24/01/2025

Nombre de conseillers : 12 Quorum : 7 Présents : 11 Pouvoir : 0

Etaient présents : Mme Camille RÉGNIER, maire, Mme Ana-Paula DUMARTEREY, M. Alain MARION, Mme Christèle ZUCCOLO, M. Mickaël AUDOUAL adjoints, Mme Hélène GROSSELIN, Mme Ingrid BOLDI, M. Patrick FERRARIS, M. Sébastien RIMBOD, M. Stéphane MINCHIN, et Mme Céline DUBOIS

Etaient excusés : M. Olivier JULIA

Secrétaire de séance : Mme Ana-Paula DUMARTEREY

N° 01/2025 : Demande de subvention DETR 2025 – Evènements climatiques imprévisibles « dégâts d'orage »

Absence de Olivier JULIA

Délibération approuvée à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Madame le maire rappelle que des travaux de voirie importants doivent être réalisés suite à l'orage exceptionnel du 13 août 2024. Ces travaux peuvent être en partie financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024, au titre de l'axe n° 1 : évènements climatiques imprévisibles « dégâts d'orage ».

Le coût prévisionnel s'élève à la somme totale de **63 232,00 € H.T.**, comprenant :

➤ Mesures provisoires	:	2 720,00 € HT
➤ Mesures définitives	:	60 512,00 € HT

Le Conseil Départemental propose une subvention à hauteur de 30% sur les travaux des mesures provisoires déjà exécutées ainsi que les mesures définitives à venir pour un montant de 18 969.60 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 % des mesures définitives (travaux non encore engagés) pour un montant de 18 153.60 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Union Européenne		
DETR	18 153.60 €	30 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)		
Région		
Département	18 969,60 €	30 %
Autres financements publics		
Sous-total (total des subventions publiques)	37 123,20 €	60 %
Participation du demandeur :		
- autofinancement	26 108,80 €	
- emprunt	0,00 €	
TOTAL	63 232,00 €	100 %

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE les travaux de voirie

ADOpte le plan de financement présenté par Madame le maire

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) programmation 2025.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Mme le Maire,
Camille RÉGNIER

